

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **22 (1951)**

Heft 5

PDF erstellt am: **30.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

P34

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXII<sup>e</sup> ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N<sup>o</sup> 5. MAI 1951

## SOMMAIRE :

*La Caisse hypothécaire du canton de Berne : Son apport à l'économie jurassienne*  
*Chronique bibliographique du Jura*

### *La Caisse hypothécaire du canton de Berne*

#### *Son apport à l'économie jurassienne*

Le Bulletin mensuel de l'ADIJ de décembre 1947 était partiellement consacré à une étude pertinente de M. René Steiner intitulée : « Le Jura bernois et les banques ».

L'actif et dévoué secrétaire de notre institution y situait l'effort accompli chez nous, au point de vue économique, par les nombreuses Caisses d'épargne régionales, par la Banque cantonale de Berne créée en 1834, et par la Banque populaire suisse fondée à Berne en 1869.

L'activité caractéristique et l'organisation particulière de la Caisse hypothécaire l'avaient incité toutefois à omettre cet institut bancaire dans son étude d'alors, afin de lui consacrer ultérieurement un travail plus spécial.

\* \* \*

C'est le but que nous nous proposons aujourd'hui. La plupart des renseignements obtenus sur cette institution ont été tirés de l'ouvrage de M. le Dr Ed. Salzmann, alors gérant de l'établissement, et publié par la Caisse hypothécaire en 1946, à l'occasion de son centenaire.

\* \* \*

#### Qu'est-ce qu'une caisse hypothécaire ?

Il convient d'abord, pensons-nous, de rappeler en bref pour les non initiés quels principes régissent une caisse hypothécaire :

« Hypothèque » vient du grec et veut dire « gage ».

L'hypothèque est un droit réel constitué sur un ou plusieurs immeubles pour assurer l'acquittement d'une dette.

A. Un prêt hypothécaire n'est donc accordé que contre garantie foncière.

B. La Caisse hypothécaire du canton de Berne prête en premier rang et — sur des immeubles agricoles — en rang postérieur. L'intérêt